

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT RCA02 09007-2

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement RCA02 09007-2 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) (dossier 1261066009).

AVIS est par les présentes donné que :

QUE le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du lundi 6 juillet 2026 d'un projet de règlement portant le numéro RCA02 09007-2, tiendra une assemblée publique de consultation le mercredi 19 août 2026 à compter de 18 h, au 555, rue Chabanel Ouest, 15^e étage, salle 1504, Montréal, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

QUE l'objet de ce règlement est de modifier le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) afin d'y intégrer des dispositions pénales;

QUE le projet de règlement RCA02 09007-2 vise l'ensemble du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par elle) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE le projet de règlement RCA02 09007-2 peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h et sur le site Internet de l'arrondissement : montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

FAIT à Montréal, le 22 juillet 2026

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert